

<b>Ville de NIEDERBRONN LES BAINS</b>
---------------------------------------

## **PROCES-VERBAL**

### **des délibérations du Conseil Municipal**

#### **Séance Ordinaire du Mercredi, 30. Septembre 2009**

L'an Deux Mille Neuf, le mercredi, trente septembre, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Niederbronn-les-Bains, légalement convoqués le 21 septembre 2009, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric REISS, Député-Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains.

<b>CONSEILLERS ELUS EN FONCTION</b>	<b>27</b>
<b>PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE</b>	<b>22</b>

Le Député-Maire, F. REISS

Les Adjointes au Maire, Mme WEISS, M. WAECHTER, Mme WENDLING,  
M. BONNEVILLE, Melle GUILLIER

#### **Les Conseillers Municipaux :**

M. BLAISE – M. BOISSIER – Mme BRENDEL-KOEHLER - M. BUCHER – M. BURT –  
Mme FEST – Mme HAUSER - Mme KAISER – M. KETTERING - Mme KLEIN –  
Mme JAECK – M. SCHNEIDER – M. STEINMETZ – M. UHLMANN –  
M. VANOVERBECKE – M. WALD

<b>ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR</b>	<b>4</b>
-------------------------------------	----------

Mme HAETTEL, qui donne pouvoir à M. WAECHTER  
M. KOTLENGA, qui donne pouvoir à Melle GUILLIER  
Mme PAWLOWSKI, qui donne pouvoir à Mme WEISS  
Mme WEISBECKER, qui donne pouvoir à M. BOISSIER

<b>ABSENTS EXCUSES</b>	<b>1</b>
------------------------	----------

M. AY

**CALCUL DU QUORUM** :  $26 : 2 + (1) = 14$

*(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui a donné pouvoir à un collègue de voter en son nom).*

Le quorum est atteint avec 22 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance titulaire :

M. Victor WAECHTER, Adjoint au Maire.

Secrétaire Adjoint : M. Fabrice HELMSTETTER, Directeur Général des Services.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juillet 2009.
2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et point d'information consacré aux décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.
3. Point d'information sur les travaux de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.
4. Modification de la composition des commissions du Conseil Municipal.
5. Casino municipal : point d'information concernant l'évolution du produit brut des jeux et mise en exploitation de nouveaux jeux.
6. Acquisition d'un ensemble immobilier rue des juifs.
7. Lotissement de la forêt : fixation du prix de vente définitif des terrains à bâtir.
8. Lotissement rue de la forêt : emprunt de préfinancement des travaux.
9. Concession d'exploitation de l'eau minérale naturelle Celtic : point d'information concernant le rapport d'exploitation 2008.
10. Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.
11. Dépôt de sables de fonderie du Sandholz : bilan d'exploitation 2008.
12. SIVU du massif du Wintersberg : modification des statuts.
13. Affaires financières et immobilières diverses :
  - 13/1 Engagement de consultations de maîtres d'œuvre en vue de l'aménagement de la rue de la ferme et de la rue de la vallée.
  - 13/2 Avenant à la convention de partenariat avec l'association APOIN.
  - 13/3 Lotissement Les Prés : Décision budgétaire modificative.
  - 13/4 Etude de développement du camping municipal : constitution d'un comité de pilotage et demande de subvention au Conseil Général.
  - 13/5. Subvention à l'association Vosgirunners.
  - 13/6. Budget annexe Chaufferie Bois : Décision Budgétaire Modificative.
  - 13/7. Demande de subvention au Conseil Général en vue de l'acquisition d'instruments de musique.
  - 13/8. Acquisition de terrains.
14. Divers et communications :

- 14/1 Voyage officiel à Eymoutiers dans le cadre du 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'évacuation.  
 14/2 Bilan de la saison estivale à la piscine des Aqualies.

## 15. Affaires de personnel :

- 15/1 Création d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives.  
 15/2 Création de postes d'agents recenseurs.  
 15/3. Création d'un poste d'Adjoint d'Animation.

## ALLOCUTION D'OUVERTURE de M. le DEPUTE-MAIRE, Frédéric REISS

*« Chers Collègues,*

*J'ai le plaisir de vous accueillir pour cette séance de rentrée après une saison estivale riche en animations et événements.*

*Dernière manifestation en date, la remise des prix du fleurissement, l'occasion de rappeler l'obtention par la commune de la 3<sup>ème</sup> fleur qui nous avait échappé il y a trois ans. Avec les félicitations du jury s'il vous plaît !*

*Les efforts de notre équipe de jardiniers ont finalement été récompensés et je leur ai exprimé mes félicitations au début du mois d'août. Cette reconnaissance vient également conforter tout le travail accompli depuis 2002 dans le cadre du projet de ville.*

*Je souhaitais également relever que le budget consacré au fleurissement est conséquent mais ne s'élève au montant indiqué dans la presse, ce dernier recouvrant l'ensemble des dépenses d'entretien des espaces verts et du personnel qui y est affecté.*

*Le 30 août dernier, Niederbronn-les-Bains organisait son premier forum des associations sous la houlette de Melle GUILLIER. A cette occasion, nous avons pu exprimer notre reconnaissance à l'égard d'une douzaine de bénévoles oeuvrant dans différentes associations par la remise de la médaille de la Fédération des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports.*

*Le 19 septembre, le Comité des Fêtes a organisé une visite de Bad-Schönborn qui a permis à une quarantaine d'agents et d'élus de découvrir notre commune jumelée. Le maire Rolf MULLER leur a servi de guide tout au long d'une journée renforçant nos liens d'amitié.*

*Enfin, les journées du patrimoine ont connu un franc succès avec plus de 2.000 visiteurs les 19 et 20 septembre 2009. Les visiteurs ont pu découvrir la vie quotidienne à l'époque gauloise grâce aux animations et expositions présentées par l'association des « Médiomatrici » dans le cadre tout à fait adapté de l'expéridrome. Le succès rencontré par cette manifestation nous incite à poursuivre les efforts dans le sens du développement des animations proposées par la Maison de l'Archéologie des Vosges du Nord.*

*En ce début d'automne, nous avons également dû nous préparer à faire face à la pandémie grippale annoncée pour les semaines à venir. Divers matériels, masques de protection et gèle hydro-alcoolique ont été approvisionnés en vue de protéger nos agents les plus exposés.*

*Notre Comité Technique Paritaire s'est réuni récemment en présence du médecin de service de prévention afin d'évaluer les conséquences possibles d'une pandémie et appréhender les mesures à prendre pour assurer la continuité du fonctionnement des services.*

*Niederbronn-les-Bains mettra à disposition de l'Etat la Maison de la Musique et des Associations pour y installer un centre de vaccination destiné au grand public.*

*Une délégation du Conseil Municipal ira le week-end prochain à Eymoutiers pour commémorer le 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'évacuation de 1939. Nous y reviendrons au point 14 de l'ordre du jour. »*

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juillet 2009.**

M. le Maire relève qu'aucune observation écrite ne lui est parvenue suite à l'envoi à chaque Conseiller Municipal du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 Juillet 2009.

**Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juillet 2009 est adopté à l'unanimité.**

### **2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et point d'information consacré aux décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.**

M. le Maire expose :

Depuis la séance du Conseil Municipal du 20 juillet 2009, le compte-rendu de commission suivante a été diffusé aux membres du Conseil Municipal, à savoir :

- **Commissions Réunies du 24 septembre 2009** dont tous les points sont à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

**Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

Se sont également réunis depuis cette date :

- **Commissions réunies du 27 juillet 2009** : audition de M. MECKERT, PDG de la SA LA SOURCE pour la présentation du bilan 2008 de la société.
- **Commission d'appel d'offres à titre informel le 20 août et le 3 septembre** en vue de l'examen et l'attribution des marchés de travaux de restructuration de la Maison des arts et des Congrès.
- **Commission Culture et vie associative 26 août et 23 septembre** : examen du projet d'espace bien-être à la piscine et préparation du WE du Sport.
- **Comité Technique Paritaire le 21 septembre** : examen plan grippe.
- **Commission Développement durable le 22 septembre** : préparation mois des énergies et autres projets.
- **Commission géographique eau et assainissement le 24 septembre** : les points abordés seront présentés lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DECISIONS PRISES PAR LE  
MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL le 28 mars 2008 modifiée par délibération du 24 juin  
2009 en matière de marchés publics.**

**Période du 21 juillet 2009 au 29 septembre 2009**

Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Suite à la réforme du code des marchés publics, les procédures adaptées peuvent être passées sans aucune formalité jusqu'à 20.000 €HT. Le Conseil Municipal restera néanmoins informé des décisions prises pour les marchés passés supérieurs à 4.000 €HT ou de dépenses d'investissement particulières.

Marchés de travaux de restructuration et d'extension de la Maison des Arts et des Congrès :

NATURE	ENTREPRISE	MONTANT
Aménagement extérieur et voirie	THIERRY MULLER	29 236,50 €
Gros Œuvre	FEHR	461 588,44 €
Parquet	SINGER	36 687,35 €
Couverture/étanchéité/zinguerie + option toit végétalisé	RIED ETANCHE	133 613,80 €
Menuiserie extérieure alu	GREMMEL	81 425,00 €
Serrurerie	SOBRIMA	66 374,37 €
Menuiserie intérieure	MENUISERIE JUNG	71 986,60 €
Plâtrerie	RUCH	40 003,84 €
Peinture + option peinture salle goethe	PEINTURE PLUS	59 249,50 €
Carrelage	CAMPEIS	29 916,40 €
Sols souples	SO CO BRI	11 367,56 €
Electricité	WACKERMANN	175 535,11 €
Sanitaire/assainissement	TR2A	104 409,25 €
Chauffage/ventilation	SNEF	303 949,31 €
Plateformes élévatrices	3AE MARCO	66 176,00 €
Equipements cuisines	CUISINES PRO	21 355,00 €
Serrurerie scénique	CAIRE SAS	145 045,12 €
Electricité scénique	LAGOONA SAS	69 502,17 €
Tapis de danse (provision)	Infuctueux - 1 seule offre	10 000,00 €
Sous total travaux maîtrise d'œuvre LES ARCHITECTES SA		1 917 421,32 €

Une seconde consultation sera encore lancée dans les semaines à venir pour les compléments de mobilier et du matériel son et scène (praticables).

INTITULE MARCHE	TITULAIRE	MONTANT H.T
Achat d'un véhicule KANGOO	Garage GRASSER	8.929 €HT
Remplacement de garde corps escaliers rue de la république	WILLEM	8.852 €HT
Réfection des escaliers rue de la république	SOTRAVEST	22.396 €HT
Travaux d'isolation groupe scolaire Hans Haug et école maternelle du Montrouge	RUCH	42.420 €HT

Consultations engagées non achevées :

- Renouvellement du contrat d'assurance statutaire du personnel, délai 02 octobre 2009.
- Etude de développement du camping du Heidenkopf : 4 offres reçues.

Consultations à engager prochainement :

- Maîtrise d'œuvre du projet de mise en valeur des vestiges archéologiques place Jean Marchi.
- Maîtrise d'œuvre projet de construction d'un espace bien-être à la piscine des AQUALIES
- Maîtrise d'œuvre du réaménagement des rues de la vallée et de la ferme.

Fixation des rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

INTITULE AFFAIRE	NOTAIRE	MONTANT
Honoraires achat terrains BREISACH et consorts	Me SCHILLING	1.816 €
Honoraires affaire Ville/Caisse d'Epargne	Me SONNENMOSER	2.042 €

Exercice, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

**TABLEAU DE SUIVI DES DECLARATIONS D'INTENTION  
D'ALIENER**

**Information au Conseil Municipal conformément à la délégation de pouvoirs accordé au Maire en vertu de l'article L 2122-22, alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Date entrée DIA	Section	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface totale	Immeuble bâti	Décision	Date notification décision
13/07/2009	14	170/3	47, Avenue Foch	3 ares 94	Immeuble	RENONCIATION	21/07/2009
22/07/2009	30	400/90	16, Rue Bellevue	6 ares 72	Immeuble	RENONCIATION	27/07/2009
05/08/2009	6	149/31	6, Rue des Poiriers	6 ares 98	Immeuble	RENONCIATION	27/08/2009
13/08/2009	14	140/50 – 166/50	Route de Reichshoffen	3 ares 18	Terrain	RENONCIATION	27/08/2009
16/08/2009	5	441/42 6 442/42	30, Rue du Montrouge	4 ares 91	Immeuble	RENONCIATION	27/08/2009
31/08/2009	56	314/99 – 315/99 – 317/99 – 204/99	12, Rue des Perdreaux	13 ares 90	Appartement	RENONCIATION	15/09/2009
01/09/2009	6	174/9	1, Rue des Pêcheurs	6 ares 11	Immeuble	RENONCIATION	15/09/2009
07/09/2009	12	237	2, Rue des Jardins	3 ares 71	Immeuble	RENONCIATION	15/09/2009
07/09/2009	30	19	Lieudit "Guirsberg"	8 ares 39	Terrain	RENONCIATION	15/09/2009
14/09/2009	53	302/58	14, Rue du Faisan	6 ares 35	Immeuble	RENONCIATION	24/09/2009

Engagement au nom de la commune des actions en justice ou de défense dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal

- M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a confié à Me SONNENMOSER, Avocat la défense des intérêts de la commune suite à l'appel formulé par la Caisse d'Epargne d'Alsace contre la décision du Tribunal Administratif de Strasbourg favorable à la commune dans le cadre d'une caution bancaire accordé à la SEM Les Cybéliades.

**Autorisations d'urbanisme délivrées par le Maire :**

NATURE	OBJET	ADRESSE	DATE	TLE
DP	Mise en place de panneaux solaires	15, Rue Suzanne De Dietrich	27/07/2009	/
DP	Edifier un bâtiment annexe	22, Rue des Acacias	27/07/2009	18 €
PC	Edifier un immeuble de 2 logements	11, Rue des Romains	28/07/2009	1609 €
PC	Edifier un bâtiment annexe	15, Route de Reichshoffen	30/07/2009	/
DP	Remplacer les tuiles, les ouvrants et les battants + poser 4 châssis de toit	64, Rue du Général de Gaulle	30/07/2009	/
DP	Création d'une fenêtre	29, Rue de la Chapelle	26/08/2009	/
PC	Transformer une grange en logement et édifier un garage accolé	11, Rue de la Chapelle	26/08/2009	855 €
DP	Poser 2 panneaux solaires	72, Rue de la Vallée	03/09/2009	/
DP	Isolation et ravalement de la façade et poser	6, Rue du Docteur Schweitzer	03/09/2009	/

	des panneaux solaires			
<b>DP</b>	Poser un panneau solaire	4, Rue Claude Pagnier	09/09/2009	/
<b>PC/M1</b>	Construction d'une maison individuelle et un cabinet médical	Rue des Soeurs	09/09/2009	/
<b>PC</b>	Edification d'un abri voiture	4, Rue de la Mésange	09/09/2009	/
<b>PC</b>	Construction d'une maison individuelle	Rue d'Eymoutiers	17/09/2009	1578 €
<b>DP</b>	Créer deux nouveaux lots à bâtir	Rue de la Ferme	17/09/2009	/
<b>DP</b>	Remplacer les fenêtres, les volets, la porte d'entrée et la porte de garage + modifier 3 ouvrants	6, Rue des Poiriers	17/09/2009	/
<b>PC</b>	Extension et restructuration de la Maison des Arts et des Congrès	42, Avenue Foch	24/09/2009	/
<b>PC/M1</b>	Restructuration et extension de deux bâtiments	6-8, Route de Reichshoffen	24/09/2009	206 €
<b>DP</b>	Isoler la façade Nord avec du bardage bois	15, Rue des Acacias	24/09/2009	/
<b>DP</b>	Remplacer des fenêtres et poser des volets roulants	6, Rue du Maréchal Leclerc	24/09/2009	/

PC = Permis de construire  
 PA = Permis d'aménager  
 PD = Permis de démolir  
 PCM : permis de construire modificatif  
 DP : déclaration préalable.

M. BURT souhaite que les informations relatives aux délégations exercées par le Maire soient transmises avec les documents de travail préparatoires aux séances de commissions.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour un point 13/8 relatif à l'acquisition de terrains de la succession ZIMMER, point que le Conseil Municipal avait déjà abordé dans sa séance du 19 mai 2008.

**Mise aux voix, cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

### **3. Point d'information sur les travaux de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.**

M. le Maire expose :

L'actualité de la CCPN est avant tout économique et la fermeture de l'usine CIDOU est un dossier préoccupant. En effet, le groupe espagnol PASCUAL qui a racheté l'entreprise il y a environ 18 mois est en grande difficulté et a déjà supprimé près de la moitié de ses effectifs en Espagne. Lors de la reprise, les perspectives de développement pour CIDOU étaient tout à fait intéressantes et de nouvelles embauches avaient même été concrétisées. Apparemment, les difficultés sont liées à des choix stratégiques qui ont privilégié la promotion de la marque qui n'a pu se placer d'un point de vue commercial. En effet, l'entreprise ne fabriquait pas de marques de distributeurs. L'unité de fabrication sera fermée au courant du mois d'octobre et pour le moment aucune solution de reprise n'a pu aboutir. La valorisation des pommes issues des vergers du territoire sera néanmoins assurée à l'initiative de la CCPN et grâce à un partenariat avec la Sté SAUTTER de Sessenheim.

L'expérimentation du comptage à la levée est également un sujet d'actualité. Des réunions publiques seront organisées tout d'abord à destination des Conseillers Municipaux de la CCPN le jeudi, 13 octobre 2009 puis à destination du grand public à Oberbronn, Mertzwiller et Gundershoffen. L'objectif est d'échanger avec les élus et les usagers sur la méthode mise en œuvre et les résultats attendus malgré les critiques parfois très vives quant au montant de la redevance.

Les membres du Bureau de la CCPN se sont également rendus Rue de la Forêt à Mertzwiller pour constater le problème social de l'accueil de la population d'origine gitane.

M. BURT intervient pour faire part des observations suivantes.

Il relève tout d'abord un problème d'insécurité routière au niveau du canton, les infractions au Code de la Route et les dépassements de la vitesse autorisée semblent de plus en plus fréquents.

Il a également été contacté par deux usagers qui signalent un problème d'accueil au niveau de la crèche halte-garderie.

Suite à la journée européenne du patrimoine juif, il s'interroge sur la remise en état de la maison juive Avenue Foch.

Il rappelle également que l'émergence de la Source Celtique est régulièrement stoppée alors que l'exploitant a l'obligation d'en assurer le bon fonctionnement.

En matière d'eau potable, il s'interroge sur les perspectives de connections avec le réseau du Syndicat des Eaux de Reichshoffen.

Enfin, il interpelle le Maire concernant la construction d'une centrale gaz à Hambach et ses conséquences en matière de rejet et de pollution. Il interroge le maire sur d'autres projets semblables notamment à la régie d'électricité locale.

M. le Maire prend acte de ces observations hétéroclites. Il confirme que des contacts ont été pris avec le Syndicat des Eaux de Reichshoffen pour étudier une possibilité de connection des réseaux. Il relance régulièrement son Président à ce sujet.

Concernant la construction d'une centrale à gaz, M. le Maire ne dispose d'aucune information à ce sujet. Il n'y voit aucune incidence sur les conditions d'approvisionnement de la régie de Reichshoffen/ Niederbronn.

**Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.**

#### **4. Modification de la composition des commissions du Conseil Municipal.**

M. le Maire expose :

Suite au remplacement de Mme BUCHHEIT, démissionnaire, par M. BLAISE, la composition des commissions n'avait pas été modifiée, M. BLAISE souhaitant siéger quelques mois avant de solliciter sa désignation au sein des différentes commissions.

M. BLAISE souhaite siéger au sein de la Commission Forêt et Finances et de la Commission Urbanisme et Travaux.

### **DELIBERATION**

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire,

Considérant qu'il convient de compléter la composition des commissions du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

#### **décide à l'unanimité :**

de compléter la composition des commissions du Conseil Municipal en désignant M. Raymond BLAISE comme membre de la commission Forêt et Finances et membre de la commission Urbanisme et Travaux.

#### **5. Casino municipal : point d'information concernant l'évolution du produit brut des jeux et mise en exploitation de nouveaux jeux.**

M. le Maire expose :

Dans sa séance du 18 mai 2009, le Conseil Municipal avait pris connaissance du rapport d'exploitation du délégataire de service public pour la saison de jeux 2007/2008.

Ce rapport faisait déjà état d'une baisse sensible du produit brut des jeux à partir du mois de juillet 2008 pour s'établir à -9,33% par rapport à l'exercice 2006/2007 et d'une tendance baissière confirmée.

Le tableau joint en annexe récapitule le montant du prélèvement mensuel perçu par la commune de janvier 2006 à août 2009 inclus.

Un tableau récapitulatif de l'évolution du prélèvement sur le produit des jeux depuis janvier 2006 a été analysé en commission.

Les autres contributions et recettes directes prévues par le cahier des charges se sont élevées pour la saison 2007/2008 à 231.271 € dont 70.004 € au titre du loyer pour le bâtiment.

On peut relever que la baisse de recette observée depuis le mois de janvier 2009 s'accroît et s'accélère pour s'établir globalement à environ - 16% par rapport à la même période en 2008. La recette issue des jeux traditionnels reste cependant à un niveau élevé.

Le recul observé à Niederbronn-les-Bains n'est pas isolé et la quasi-totalité des établissements de jeux (mis à part les casinos les plus récemment ouverts) font face à une situation similaire.

Afin d'attirer une clientèle nouvelle, l'exploitant a mis en place trois nouvelles offres de jeux au courant de l'été 2009 :

- 4 jeux de roulette française sous forme de machine à sous en juillet 2009,
- 1 table de TEXAS HOLD'EM POKER électronique depuis la mi-août 2009,
- Le raccordement par internet de 5 machines à sous sur un système de Jackpot Multisites permettant d'accroître sensiblement le potentiel de gain en mutualisant les enjeux depuis la mi-septembre.

Il est encore trop tôt pour mesurer l'impact de cette nouvelle offre.

L'estimation de la recette issue des jeux au stade du budget primitif anticipait déjà une telle tendance en fixant la prévision à 1.750.000 €. Un ajustement sera proposé au stade du budget supplémentaire fin octobre en fonction des dernières évolutions.

Lors d'une rencontre avec la direction du Casino à la fin de l'été, des perspectives encore moroses pour 12 à 24 mois sont attendues.

Par ailleurs, l'impact de l'autorisation de mise en ligne de jeux de casinos dans le cadre d'un projet de loi visant à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne est également difficile à estimer.

Dans ce contexte, l'exploitant a fait part de difficultés sérieuses quant à la rentabilité de l'établissement malgré un effort déjà accompli en matière de frais de gestion et d'effectifs.

Les Commissions Réunies ont pris connaissance de l'évolution inquiétante du prélèvement sur le produit des jeux du Casino. Les conséquences directes sur le budget communal devront conduire le Conseil Municipal à réviser le programme pluriannuel de travaux compte tenu d'une réduction significative de la capacité d'autofinancement qui découle de cette situation.

M. le Maire rappelle qu'il reprendrait contact avec la Direction du Casino en vue d'évaluer les mesures qu'il serait possible de prendre pour que l'équilibre économique de la délégation de service public puisse être assuré.

M. BURT intervient pour rappeler que le Conseil Municipal a unanimement approuvé les termes de la convention permettant de bénéficier de remboursements anticipés du FCTVA dans le cadre du plan de relance gouvernemental.

Toutefois, il exprime ses inquiétudes quant à la capacité de la commune à honorer cet engagement compte tenu de la situation évoquée. Il s'interroge également sur le projet de réforme de la taxe professionnelle et ses conséquences sur le reversement communal.

Enfin, comme le Maire l'a rappelé, le rythme de réalisations du programme d'investissement communal devra être revu.

M. le Maire confirme que contrairement aux années précédentes, le recours à l'emprunt sera probablement plus important.

M. SCHNEIDER s'interroge également sur les conséquences qu'aurait la création d'un Casino à Strasbourg.

M. le Maire précise que pour le moment, une telle ouverture n'est pas envisageable puisque l'agglomération ne dispose pas du nombre d'habitants requis par la réglementation.

**Le Conseil Municipal prend acte de la situation présentée et charge le Maire de poursuivre le dialogue avec le délégataire de service public en vue d'évaluer les mesures à prendre pour assurer l'équilibre économique de la délégation de service public.**

#### **6. Acquisition d'un ensemble immobilier Rue des Juifs.**

M. le Maire expose :

Préalablement à la décision de cession du 2<sup>ème</sup> étage du Bureau Central à la CCPN, des négociations avaient été engagées en vue de l'acquisition d'un ensemble immobilier Rue des Juifs comprenant l'ancienne étude notariale et les terrains attenants en vente depuis octobre 2008.

Cette acquisition doit permettre à la commune de proposer des locaux de substitution pour le siège du RAI ainsi que des associations et organismes occupant des locaux dans l'immeuble GLASS (TVN, EPSAN).

En outre, les terrains situés à l'arrière de l'immeuble, d'une surface d'environ 15 ares, constituent une réserve foncière stratégique en centre-ville valorisable dans le futur.

Le service des Domaines a évalué la valeur vénale de l'ensemble immobilier à 421.500 €HT. A l'issue des différents échanges, une cession amiable peut être finalisée pour un montant de 450.000 €(350.000 €au titre de l'immeuble et 100.000 €pour les terrains attenants).

En effet, l'immeuble en question est en excellent état et ne nécessite pas de travaux.

Concernant le transfert du siège du RAI, aucune autre commune membre de la CCPN n'a fait de proposition.

Le relogement pourrait donc être rapidement envisagé sachant que l'association s'acquittera d'un loyer dont le montant reste à convenir.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de réserver une suite favorable à cette acquisition.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire du 21 Septembre 2009,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 24 septembre 2009,

Vu l'avis N° 2009/0142 du 25 février 2009 de France Domaine,

Considérant que la situation du bien en centre ville et le très bon état de l'immeuble justifient le montant d'acquisition supérieur à celui estimé par le service des Domaines,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

- a) d'acquérir un ensemble immobilier sis 5 Rue des Juifs composé d'un immeuble de 3 niveaux d'une surface totale de 364 m2 et de terrains attenants cadastrés section 8 N° 302, 117 et 118 au prix de 450.000 € à la SCI FABBA, Société civile immobilière dont le siège est 5 Rue des Juifs à 67110 Niederbronn-les-Bains et gérée par Mme Florence BRAUN, domiciliée 13 Chemin de la Croisette à 67130 Freconrupt La Broque ;
- b) de valoriser l'immeuble bâti à 350.000 € et les terrains attenants à 100.000 €;

**prend acte :**

- c) que les crédits nécessaires à la finalisation de cette transaction ont été prévus au budget primitif 2009 ;
- d) que l'emprise des terrains non bâtis, soit 15,19 ares, sera valorisée au patrimoine communal à hauteur de 6.583,28 €/are et l'emprise bâtie (1,59 ares) à 350.000 €

**7. Lotissement de la Forêt : fixation du prix de vente définitif des terrains à bâtir.**

M. le Maire expose :

Dans sa séance du 9 mars 2009, le Conseil Municipal avait adopté le projet de viabilisation du futur lotissement de la Forêt et une estimation du prix de vente des terrains à bâtir avait été présentée.

Depuis le printemps, le permis d'aménager a été délivré et les marchés de travaux ont été attribués tant pour l'aménagement du périmètre du lotissement que du réaménagement de la partie de la Rue de la Forêt déjà agglomérée.

La consultation a permis de bénéficier de conditions financières favorables par rapport aux estimations.

Pour les réseaux d'eau et d'assainissement, le SDEA a également mené une consultation des entreprises au titre du transfert de compétence. Cette dernière est encore en cours.

L'estimation du prix de vente des terrains à bâtir présentée en mars 2009 tenait également compte des frais liés à un emprunt de préfinancement contracté pour l'achat des terrains d'assiette.

Il convient également de tenir compte du coût prévisionnel de préfinancement des travaux de viabilisation (traité sous point 8 de l'ordre du jour) dont le montant ne peut être précisément arrêté puisqu'il est directement lié au rythme de commercialisation des terrains.

Enfin, la bonne organisation du chantier (qui durera de 12 à 18 mois) nécessitera l'aménagement d'une voie de desserte par le chemin rural reliant la Rue de la Forêt à la Rue du Cimetière Militaire. Son financement pourra être partiellement intégré à l'économie du lotissement après utilisation de l'enveloppe annuelle de réfection des chemins ruraux.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de valider le prix de vente estimé en mars 2009, soit 9.900 €HT l'are selon le plan de cession indiqué ci-dessous :

<b>N° du lot</b>	<b>Surface</b>	<b>PRIX DE VENTE 9,900 €HT l'are</b>
<b>1</b>	6,51	64 449,00 €
<b>2</b>	8,26	81 774,00 €
<b>3</b>	5,49	54 351,00 €
<b>4</b>	5,16	51 084,00 €
<b>5</b>	5,86	58 014,00 €
<b>6</b>	6,45	63 855,00 €
<b>7</b>	7,41	73 359,00 €
<b>8</b>	6,55	64 845,00 €
<b>9</b>	6,68	66 132,00 €
<b>10</b>	11,69	115 732,00 €
<b>11</b>	6,18	61 182,00 €
<b>12</b>	8,72	86 328,00 €
<b>13</b>	7,85	77 715,00 €
<b>14</b>	8,20	81 180,00 €
<b>15</b>	5,60	55 440,00 €
<b>16</b>	6,75	66 825,00 €
<b>17</b>	6,18	61 182,00 €
<b>18</b>	4,97	49 203,00 €

<b>19</b>	5,28	52 272,00 €
<b>20</b>	5,32	52 668,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>135,11</b>	<b>1 337 590,00 €</b>

La recette totale attendue s'élève par conséquent à 1.337.590 €HT devant permettre d'équilibrer cette opération.

Les travaux proprement dits ont démarré à la mi-septembre. La commercialisation peut donc débuter.

L'attribution des lots se fera en fonction de l'ordre d'arrivée des candidats après décision du Conseil Municipal lot par lot.

Les ventes pourront être concrétisées dès l'obtention du certificat de viabilité établi par le maître-d'œuvre.

M. BURT intervient sur ce dossier pour relever qu'après une visite sur le site il a constaté une quantité importante de dépôt de déblais et une excavation au milieu du site. Il s'interroge sur les éventuelles conséquences de ces dépôts, sur l'évacuation des eaux pluviales par Thalweg. Il a en outre relevé qu'un stock de terre végétale a été constitué dans l'emprise du futur lotissement. Au quoi servira cette terre ?

Enfin, il s'interroge sur l'opportunité de prévoir une desserte du lotissement par la Rue des Jardins et non par le chemin rural aboutissant Rue du Cimetière Militaire.

M. le Maire précise que la création d'une voie de desserte par la Rue des Jardins n'est absolument pas opportune compte tenu de l'étroitesse de la Rue des Jardins et de sa fragilité mais également de la topographie du site qui conduirait à buser le Busenbach. Les consignes de respect du Thalweg seront rappelées au maître d'œuvre.

M. BURT s'interroge également sur la cohérence du prix de vente proposé au regard de l'ampleur des travaux. Il s'abstiendra donc sur ce point.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 21 septembre 2009,

Vu le bilan prévisionnel des dépenses de viabilisation du lotissement de la Forêt,

Vu le permis d'aménager du 30 Juin 2009 N° 06732409R0001,

Vu le plan de répartition des terrains à bâtir,

Vu l'avis du Service des Domaines N° 2009/0567 du 28 avril 2009,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 24 septembre 2009,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**  
**(moins 1 abstention : M. BURT)**

- a) de fixer à 9.900 €HT l'are le prix de cession des 20 terrains à bâtir situés dans l'emprise du lotissement de la Forêt ;
- b) de charger M. le Maire de procéder à la commercialisation desdits lots,

**prend acte :**

- c) que les décisions de cession feront l'objet d'une délibération ponctuelle du Conseil Municipal ;
- d) que les ventes ne pourront être finalisées qu'après obtention du certificat de viabilité du lotissement.

**8. Lotissement Rue de la Forêt : emprunt de préfinancement des travaux.**

M. le Maire expose :

Le préfinancement des travaux de viabilisation du lotissement de la Forêt jusqu'à cession de l'ensemble des terrains à bâtir nécessite la mise en place d'un produit financier relativement souple permettant à la commune de faire appel à des fonds régulièrement et de rembourser au fur et à mesure des ventes de terrains.

Il s'agirait de contracter un emprunt bancaire sous forme de crédit relais.

Son montant maximum serait fixé à 1.000.000 € pour une durée limitée à 4 ans à compter du premier tirage.

Il est proposé au Conseil Municipal de charger M. le Maire d'engager une consultation dans ce sens auprès des établissements bancaires en vue de l'attribution du contrat par l'assemblée délibérante dans sa prochaine séance du 26 Octobre 2009.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 21 septembre 2009,

Vu le coût global des dépenses de viabilisation du lotissement de la Forêt,

Considérant qu'il convient d'individualiser dans le budget annexe correspondant le coût prévisionnel du préfinancement des travaux,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 24 septembre 2009,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

de charger M. le Maire d'engager une consultation des établissements bancaires en vue de la contraction d'un emprunt relais d'un montant de 1.000.000 € pour une durée de 4 ans maximum.

**9. Concession d'exploitation de l'eau minérale naturelle Celtic : point d'information concernant le rapport d'exploitation 2008.**

M. le Maire rend compte de la réunion bilan annuelle relative à l'exploitation de la source d'eau minérale naturelle La Liese.

Malgré un contexte économique de plus en plus tendu, la commercialisation de l'eau Celtic est globalement stable. Le marché de l'eau minérale naturelle est en régression en France de 7 % et plusieurs sources indépendantes ont été fermées.

La SA La Source demeure la seule société indépendante évoluant sur ce marché.

Plusieurs projets ont néanmoins pu aboutir au cours de l'année écoulée et notamment l'installation d'une nouvelle unité de production de bouteilles « design » dans Celtic 1.

La SA La Source souhaite également envisager la commercialisation de bonbonnes de grande contenance et rapatrier la fabrication des brumiseurs.

**Le Conseil Municipal prend acte de ces éléments d'information.**

**10. Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.**

M. le Maire présente les principaux points du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

En 2008, le SMICTOM a collecté et traité 57.750 tonnes de déchets (+ 1,9 % par rapport à 2007) soit une moyenne de 637 kg par habitant.

32.271 tonnes ont été enfouies à Wintzenbach et 25.486 tonnes ont pu être valorisées vers des filières de recyclage.

Le tri sélectif a permis de valoriser 44 % des déchets. Toutefois, 780 tonnes de déchets issus d'un refus de tri ont dû être incinérées.

La collecte en apports volontaires (déchettes et conteneurs) continue de progresser.

L'expérimentation de la facturation à la levée menée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009 sur le territoire de la CCPN fera l'objet prochainement de plusieurs réunions publiques destinées à éclairer les usagers sur les objectifs de ce dispositif.

M. le Maire rappelle également que les usagers ignorent souvent le coût de fonctionnement des déchetteries qui est également inclus dans le montant de la redevance. En effet, les

recettes issues de la valorisation des déchets en apport volontaire ne couvrent que très partiellement le coût réel du service rendu. C'est notamment le cas pour le bois, les déchets verts et le tout venant pour lesquels le coût de traitement est élevé.

M. le Maire informe également le Conseil Municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 le rythme de collecte sera harmonisé sur l'ensemble du territoire du SMICTOM à raison de trois collectes par quinzaine (deux fois la poubelle orange et une fois la poubelle bleue).

Pour Niederbronn-les-Bains, il sera proposé de retenir le jeudi pour la collecte de la poubelle orange ou brune de manière à éviter le dépôt des bacs en ville dès le samedi. La collecte de la poubelle bleue aurait lieu par quinzaine le lundi.

M. BURT relève que plus 450 tonnes de refus de tri ont été constatés. Il lui semble qu'un effort de communication accru doit être effectué.

M. le Maire précise que le SMICTOM a embauché deux ambassadeurs du tri qui se rendent depuis le printemps 2009 dans tous les foyers pour rappeler les règles de tri. Par ailleurs, la communication du SMICTOM sera prochainement améliorée grâce à l'embauche d'un chargé de communication et de la diffusion de supports thématiques devant aboutir à une amélioration sensible des conditions de tri par les particuliers.

M. le Maire relève cependant que sur le territoire du SMICTOM, le refus de tri est bien inférieur à la moyenne nationale.

Mme BRENDEL-KOEHLER fait part d'une rupture de stock de poubelles bleues qui a conduit certains usagers à n'utiliser que le bac orange.

M. le Maire se renseignera sur cette situation auprès de la CCPN.

L'Adjointe au Maire, Mme WEISS, émet le souhait de voir proposer à la vente des composteurs plus petits pour des foyers qui n'ont pas l'usage du modèle actuel.

**Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport annuel.**

### **11. Dépôt de sables de fonderie du Sandholz : bilan d'exploitation 2008.**

M. le Maire expose :

Le rapport annuel d'exploitation du dépôt de sables de fonderie usagers du Sandholz exploité par la Fonderie de Niederbronn fait état d'un dépôt de 7793 tonnes par rapport à 6233 tonnes en 2007.

Les analyses de lixiviats et des eaux du milieu naturel n'ont décelé aucune anomalie. Un audit approfondi de la DRIRE a été mené au courant du mois d'avril 2009. Un certain nombre de points ont été relevés et doivent faire l'objet d'une mise en conformité par l'exploitant suite à mise en demeure du Préfet.

M. le Maire rencontrera prochainement le Directeur de la Fonderie à ce sujet.

Par ailleurs, le protocole d'accord liant la commune à la fonderie devra être modifié pour tenir compte des surfaces effectivement exploitées par rapport à la situation initiale en 1994. Un avenant sera proposé dans ce sens au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

**Le Conseil Municipal prend acte de ces éléments d'information.**

**12. SIVU du massif du Wintersberg : modification des statuts.**

L'Adjoint au Maire, M. BONNEVILLE, expose :

Il est proposé de modifier les statuts du SIVU du massif du Wintersberg en vue d'y inclure expressément la compétence de mise à disposition du personnel du SIVU aux communes membres pour effectuer des travaux d'entretien du patrimoine naturel.

Cette disposition permettra aux deux communes membres de bénéficier de personnel qualifié pour assurer certains travaux en-dehors des périodes de coupe.

Les commissions réunies approuvent le projet de délibération proposé.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de l'Adjoint au Maire, M. BONNEVILLE, par référence à la note de présentation du 21 septembre 2009,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIVU du 23 septembre 2009,

Vu l'article L 761-4-1 du Code Rural,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 24 septembre 2009,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

- a) d'adopter la modification du statut du Syndicat des communes forestières du Massif du Wintersberg et notamment son article 2 et son article 8.3 prévoyant la possibilité de mettre du personnel à disposition des communes membres pour assurer des travaux d'entretien du patrimoine naturel ;
- b) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition du personnel.

**13/1. Engagement de consultations de maîtres d'œuvre en vue de l'aménagement de la Rue de la Ferme et de la Rue de la Vallée.**

M. le Maire expose :

En vue de la préparation du programme de travaux de voirie des prochaines années, il est proposé d'engager prioritairement des études d'aménagement Rue de la Vallée et Rue de la Ferme.

Concernant la Rue de la Vallée, il s'agit de disposer d'un plan d'aménagement d'ensemble à réaliser probablement en plusieurs tranches compte tenu de sa longueur.

La Rue de la Ferme serait quant à elle traitée prioritairement en 2010. Cette rue n'est pour le moment pas équipée d'un réseau d'assainissement et son état général est extrêmement dégradé. C'est le souhait unanime exprimé par les Conseillers Municipaux ayant participé à la visite de quartier du 28 mars dernier.

**Le Conseil Municipal approuve l'opportunité de lancer ces deux études.**

**13/2. Avenant à la convention de partenariat avec l'association APOIN.**

L'Adjointe au Maire, Mme WEISS, expose :

La commune a renouvelé en 2009 son partenariat avec l'association APOIN en vue de l'organisation d'un chantier d'insertion « Espaces naturels ».

La participation financière annuelle de la commune s'élève à 15.000 €

A l'occasion d'un contrôle mené au titre de l'affectation des crédits européens du FSE, l'association APOIN a dû indiquer que le financement accordé par les communes partenaires concerne exclusivement le service rendu. Il conviendrait de préciser clairement ce point dans l'objet de la convention et de signer un avenant dans ce sens.

En marge de ce point, M. le Maire relève que la politique d'insertion pilotée par Mme WEISS et mise en œuvre par la ville de Niederbronn-les-Bains avec « Droit au Travail » depuis quelques années a été jugée exemplaire dans la presse locale.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de l'Adjointe au Maire, Mme WEISS, par référence à la note de présentation du 21 septembre 2009,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 24 septembre 2009,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer un avenant à la convention de partenariat avec l'association APOIN en vue de préciser l'affectation de la participation communale au chantier d'insertion.

**13/3. Lotissement Les Prés – Décision Budgétaire Modificative.**

M. le Maire expose :

Compte tenu du règlement de révisions de prix plus importantes que prévues à l'entreprise chargée des travaux, le crédit restant à l'article «605 – Travaux » est insuffisant pour la prise en charge du décompte des honoraires du Maître d'œuvre, le Cabinet A.A.E.P. à Brumath.

Le montant des honoraires s'élève en effet à 2.133,14 €H.T. alors que le solde disponible n'est que de 1.794,19 €

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 21 septembre 2009,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 24 septembre 2009,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

d'approuver la décision budgétaire modificative suivante au niveau du budget annexe du lotissement Les Prés :

• **Section de fonctionnement :**

Dépenses :	Article 605 – Fonction 824 :	- 1.750,00 €
	Article 6045 – Fonction 824 :	+ 2.200,00 €
	Article 6718 – Fonction 824 :	- 450,00 €

• **Opérations d'ordre**

Dépenses	Article 71355 – 042 :	+ 450,00 €(Fonctionnement)
Recettes	Article 3555 – 040 :	+ 450,00 €(Investissement)
Recettes	Article 71355 – 042 :	+ 450,00 €(Fonctionnement)
Dépenses	Article 3555- 040 :	+ 450,00 €(Investissement)

Le total des crédits prévus en dépenses et recettes de Fonctionnement s'élève à 114.322,24 € et à 93.450,00 € en section d'Investissement.

**13/4. Etude de développement du camping municipal : constitution d'un comité de pilotage et demande de subvention au Conseil Général.**

M. le Maire expose :

Suite à la décision du Conseil Municipal du 24 juin 2009, une consultation a été engagée auprès de 5 bureaux d'étude en vue de l'attribution d'une mission de conseil relative au

développement du camping municipal du Heidenkopf actuellement géré en régie directe par la commune.

Le marché pourra être attribué au courant du mois d'octobre 2009.

Il serait opportun de constituer un Comité de Pilotage chargé du suivi de cette étude. Les membres de la Municipalité sont membres d'office de ce comité.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 21 septembre 2009,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 24 septembre 2009,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

- a) de constituer un Comité de Pilotage de suivi de l'étude de développement du camping du Heidenkopf et d'y désigner les conseillers municipaux suivants :
  - M. Christian KOTLENGA
  - Mme Marie-Thérèse WEISBECKER
  - M. Jean-Marie BURT
  - M. Bruno WALD
  - M. Erkan AY ;
  
- b) de solliciter la participation financière du Conseil Général du Bas-Rhin à hauteur de 30 % du coût HT de l'étude.

**13/5. Subvention à l'association Vosgirrunners.**

M. le Maire expose :

L'édition 2009 de la montée du Wintersberg sera matériellement organisée cette année par l'association des Vosgirrunners qui dispose d'une solide expérience dans ce domaine.

Le budget prévisionnel de la course s'établit à une dépense de 2.725 € pour une recette attendue (inscription des participants) de 1.440 €

Jusqu'alors cette course était organisée par l'OCSL qui bénéficiait à ce titre d'une subvention globale de 1.500 € pour l'ensemble de son activité d'animation (nuit du feu et monté du Wintersberg).

Il est proposé d'accorder à l'association une subvention d'équilibre lui permettant d'organiser cette manifestation, le montant définitif pouvant être défini lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 21 septembre 2009,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 24 septembre 2009,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

d'attribuer à l'association Vosgirunners une subvention en vue de l'organisation de la Montée du Wintersberg dont le montant sera défini en fonction du bilan financier de la manifestation.

**13/6. Budget Annexe Chaufferie Bois – Décision Budgétaire Modificative.**

M. le Maire expose :

Lors de l'établissement du Budget Primitif 2009, les travaux d'optimisation des équipements ont été prévus à l'article 2313 – Travaux.

Les travaux de construction de la chaufferie et du réseau étant achevés, l'article en question n'est plus adapté aux nouvelles dépenses prévues.

Il convient de transférer les crédits prévus (25.210,97 €) à l'article 2131 – Bâtiments par le biais d'une Décision Budgétaire Modificative.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 21 septembre 2009,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 24 septembre 2009,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

d'approuver la décision budgétaire modificative au budget annexe Chaufferie au Bois comme suit :

- **Section d'Investissement :**

Dépenses :    Article 2313 : - 25.210,97 €  
                   Article 2131 : + 25.210,97 €

**13/7. Demande de subvention au Conseil Général en vue de l'acquisition d'instruments de musique.**

L'Adjointe au Maire, Mlle Anne GUILLIER, expose :

La Musique Municipale souhaite remplacer 2 Ténorhorn Miraphone pour un coût global de 7.408,00 €T.T.C.

Comme à l'accoutumée, cette dépense serait prise en charge par la ville (crédits prévus au BP 2009), et pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Général à hauteur de 40 %.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de l'Adjointe au Maire, Mlle GUILLIER,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 24 Septembre 2009,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

de solliciter la participation financière du Conseil Général en vue de l'acquisition de 2 Ténorhorn Miraphone pour un montant global de 7.408,00 €T.T.C.

**13/8. Acquisition de terrain.**

M. le Maire expose :

Dans sa séance du 19 mai 2008, le Conseil Municipal avait approuvé l'acquisition de l'ensemble des parcelles issues de MM. Lucien et Georges ZIMMER pour un montant forfaitaire de 32.000 €

Cette décision n'avait pu se concrétiser en acte de vente dans la mesure où le Juge des Tutelles n'avait pas validé cette option.

Par ailleurs, un certain nombre de locataires devaient renoncer expressément à leur droit de préemption.

L'ensemble de ces démarches a finalement pu aboutir et il est proposé au Conseil Municipal de confirmer sa délibération initiale.

Les terrains concernés sont les suivants :

SECTION	PARCELLE	ZONAGE P.O.S.	CONTENANCE	Valorisation
19	228	NCa	1,98	63,36
19	262	NCa	6,32	202,24
51	176	UAb	4,25	3758,57
51	176	INA3	5,82	0,00
53	160	IINA3a	11,35	567,50

53	199	IINA3a	12,53	626,50
54	24	IINA3a	16,21	810,50
54	25	IINA3a	10,64	532,00
54	26	IINA3a	9,82	491,00
54	27	IINA3a	12,01	600,50
54	28	IINA3a	12,37	618,50
55	159	INA1	8,45	422,50
56	33	IINA3a	5,95	297,50
56	34	IINA3a	5,72	286,00
56	35	IINA3a	7,06	353,00
56	36	IINA3a	6,47	323,50
56	38	IINA3a	10,6	530,00
56	39	IINA3a	13,46	673,00
56	51	IINA3a	22,8	1140,00
56	52	IINA3a	24,18	1209,00
56	127	UAb	4,1	3636,72
56	127	INA1	5,65	0,00
56	137	UAb	4,15	3980,30
56	137	INA1	6,7	0,00
57	205	IINA3a	9,27	463,50
58	13	IINA1	8,33	416,50
59	216	IINA1	23,97	1198,50
30	119	IINA1	5,84	292,00
32	47	NCa	0,95	30,40
32	49	NCa	6,76	216,32
32	50	NCa	7,76	248,32
52	156	IINA3b	13,91	695,50
52	206	IINA3b	3,71	185,50
55	88	INA1	2,9	884,50
55	123	INA1	1,92	585,60
55	170	INA1	1,79	545,95
56	144	INA1	14,17	5115,24
56	144	UBa	1,7	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>331,57</b>	<b>32000,00</b>

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu sa délibération du 19 Mai 2008,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

- a) d'acquérir l'ensemble des parcelles décrites ci-dessus issues de la propriété de M. Lucien ZIMMER pour un montant forfaitaire de 32.000 €;

b) d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente y relatif devant Notaire.

**14/1. Voyage officiel à Eymoutiers dans le cadre du 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'évacuation.**

M. le Maire expose :

2009 marque le 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'évacuation des Niederbronnois à Eymoutiers.

Les derniers échanges avec les pelauds remontent à 1998 et 1999.

Afin de marquer solennellement la reconnaissance de la commune de Niederbronn-les-Bains, une délégation du Conseil Municipal se rendra à Eymoutiers les 2, 3 et 4 Octobre prochains. Une cérémonie commémorative se tiendra le samedi, 3 Octobre 2009 au monument aux morts d'Eymoutiers.

A l'issue d'une consultation auprès de trois prestataires, les frais de déplacement et d'hébergement pour 23 personnes s'élèvent à environ 5.500 € sachant que la commune d'Eymoutiers prend à sa charge l'hébergement et les repas sur place.

Les conjoints accompagnant les élus participeront financièrement au séjour.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 21 septembre 2009,

Considérant qu'il y a lieu de marquer officiellement la reconnaissance de la commune à l'occasion du 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'évaluation des Niederbronnois à Eymoutiers,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 24 septembre 2009,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

de prendre en charge sur le budget communal les frais de déplacement et d'hébergement d'une délégation du Conseil Municipal à Eymoutiers les 2, 3 et 4 Octobre 2009.

**14/2. Bilan de la saison estivale à la piscine des Aqualies.**

M. le Maire expose :

M. le Maire rend compte du bilan de la saison estivale à la piscine Les Aqualies dont la teneur a été diffusée à l'ensemble des élus.

Avec près de 36.000 entrées en juillet et août, le record de fréquentation a été battu. Toutes les catégories de clients sont en progression et notamment les entrées Comités d'Entreprises.

La fréquentation maximale instantanée a été atteinte à 5 reprises pendant l'été. Le chiffre d'affaire des entrées s'établit pour ces deux mois à 131.830 €

Aucun incident au niveau de la sécurité et de l'incivilité n'a été relevé au courant de la saison.

**Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan et exprime leur satisfaction quant au travail effectué par l'équipe des Aqualies.**

### **COMMUNICATIONS :**

➔ Remerciements de Mme Brigitte MONHARDT, ancienne Directrice de la Maison St. Joseph

➔ Remerciements des tireurs des championnats de France à MILLAU

### **DATES :**

DATE	HORAIRE	INTITULE	LIEU
2, 3 et 4 octobre	Départ 13 h le 2 Octobre	Déplacement à EYMOUTIERS	
Samedi, 10 Octobre	15 h	Ouverture du Forum Enfance	Salle polyvalente Gundershoffen
Samedi, 10 Octobre	16 h 30	100 <sup>ème</sup> anniversaire de la Sté de Gymnastique	Foyer St. Martin
Du 11 Octobre au 16 Octobre	de 15 h à 18 h	Portes ouvertes de la débrouillothèque	Mairie
Tout le mois d'Octobre		Exposition sur le thème « mois de l'énergie »	Mairie
Mardi, 13 Octobre	18 h	Réunion SMICTOM pour les conseillers municipaux de la CCPN	Foyer St. Martin
Mardi, 13 Octobre		Journée Nationale de la Sécurité Routière avec conférence à destination des seniors	Centre de Secours
Du 16 au 18 Octobre		Week-end du sport selon programme	
Vendredi, 16 Octobre	19 h 30	Cérémonie des Champions Sportifs	Gymnase

Dimanche, 18 Octobre	10 h	Montée du Wintersberg	
Dimanche, 18 Octobre	11 h 30	Dépôt de gerbe de l'Union Départementale des Anciens Combattants dans le cadre de leur Assemblée Générale  vin d'honneur offert par la Ville	Monument aux Morts  Casino
Dimanche, 18 Octobre	16 h	Inauguration du terrain multisports	Sur place
Lundi, 19 Octobre	20 h	Réunion publique SMICTOM	Oasis à Oberbronn
Mardi, 20 Octobre	18 h	Commissions Réunies	CM
Samedi, 24 Octobre	9 h	Visite de Quartier	RV foyer Rue de la Concorde
Samedi, 24 Octobre	20 h	Etape du Rallye Vignes et Houblons	Casino
Lundi, 26 Octobre	20 h	Conseil Municipal	

M. BURT intervient pour soulever divers points :

- la Rue de la Montée est toujours en mauvais état
- une prolifération de chats est constatée au niveau de la Route de Jaegerthal
- on constate sur Niederbronn-les-Bains une régression du nombre d'insectes pollinisateurs.

## SEANCE A HUIS CLOS

### **15/1. Création d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives.**

M. le Maire expose :

Un éducateur des activités physiques et sportives exerçant la fonction de MNS était placé en congé de maladie ordinaire depuis le 15 septembre 2009.

Après avis du Comité Médical, l'agent concerné est désormais placé en congé de maladie jusqu'à reprise de fonction.

L'intéressé a été remplacé depuis le 15 septembre 2008 par un agent contractuel occupant le poste de l'agent momentanément indisponible et ne nécessitant donc pas la création d'un emploi budgétaire.

Toutefois, il conviendrait de prévoir la création d'un poste budgétaire supplémentaire permettant d'assurer le fonctionnement du service.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 21 septembre 2009,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 24 septembre 2009,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

de compléter la grille des effectifs par la création d'un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives de 2<sup>ème</sup> classe exerçant la fonction de Maître Nageur Sauveteur.

**15/2. Création de postes d'agents recenseurs.**

M. le Maire expose :

La réforme des modalités du recensement de la population dans les communes de moins de 10.000 habitants conduit à réaliser cette démarche tous les 5 ans.

Le recensement général de la population devra donc être organisé à Niederbronn-les-Bains du 21 janvier au 28 février 2010.

Les opérations préparatoires débuteront courant octobre 2009 et il convient de prévoir dès à présent la création de postes d'agents recenseurs. Ils seront au nombre de 11 pour les différents secteurs de la commune.

La commune touchera une indemnité forfaitaire de 9.600 € pour assurer le bon déroulement des opérations et rémunérer les agents. Le mode de rémunération des agents recenseurs sera fixé ultérieurement en fonction de recommandations de l'INSEE.

Le recrutement externe sera privilégié à l'exception de la fonction de coordinateur assurée par un agent communal.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 21 septembre 2009,

Considérant qu'il convient d'assurer le recensement général de la population en 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 24 septembre 2009,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

de créer 11 postes d'agents recenseurs vacataires au titre des années 2009 et 2010.

**15/3. Création d'un poste d'Adjoint d'Animation.**

M. le Maire expose :

Un des agents assurant l'encadrement des enfants pendant l'accueil périscolaire méridien est indisponible pour plusieurs mois. Cette personne assurait également le fonctionnement de la bibliothèque scolaire.

Son remplacement au niveau de la bibliothèque est pris en charge par deux autres animatrices du service périscolaire en matinée. L'encadrement à l'heure de midi nécessite la présence de 5 agents afin de respecter le cadre réglementaire.

Depuis la rentrée, deux ATSEM intervenaient pour assurer cette fonction, mais ce dispositif ne peut pas être pérennisé.

Il est par conséquent proposé de créer un poste d'Adjoint d'Animation intervenant uniquement pendant ces créneaux, soit 12 heures par semaine (rémunéré 10,5/35<sup>°</sup> pour tenir compte des congés excédentaires).

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 21 septembre 2009,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 24 septembre 2009,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

de créer avec effet du 1<sup>er</sup> Octobre 2009 un poste d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe affecté au service périscolaire pour un coefficient d'emploi de 10,5/35<sup>ème</sup>.

**Délibération publiée et transmise  
à la Sous-préfecture  
ce 5 Octobre 2009**

**Niederbronn-les-Bains, le 5 Octobre 2009**

**Le Député-Maire,**

**F. R E I S S**